

les Fromages de Savoie



UNE LIGNÉE D'EXCELLENCE



DU 15 JUIN
AU 31 DÉCEMBRE
2009

from'art

CONCOURS SUR LES FROMAGES DE SAVOIE
À L'ORIGINE DU GOÛT

PHOTO
HISTOIRE COURTE
FAUSSE PUB
RECETTE
DESSIN...

Laissez libre cours à votre imagination et à votre créativité.
Un seul mot d'ordre : surprenez-vous !

Artiste en herbe ou confirmé, devenez acteur de votre région
et immortalisez les plus beaux instants fromagers ...

RETROUVEZ LE REGLEMENT DU CONCOURS FROM'ART
SUR NOTRE SITE INTERNET

www.fromagesdesavoie.fr

REGLEMENT

Le concours artistique sur « les fromages de Savoie » est organisé par l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes (AFTAIP).

Article 1 : Calendrier

Les différentes œuvres devront être adressées entre le 15 juin et le 31 décembre 2009, le cachet de la Poste faisant foi.

Le jury réalisera une présélection entre le 1er janvier et le 31 mars 2010, puis délibèrera.

Les résultats du concours seront communiqués en juin 2010 et une cérémonie de remise des prix sera organisée.

Article 2 : Modalités de participation

Ce concours est ouvert à tous amateurs, professionnels, petits et grands, à l'exception des membres du jury et des organisateurs. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation à ce concours est gratuite et pourra se faire à titre individuel ou de manière collective (association, classes d'écoles, groupe informel).

Chaque participant doit réaliser une œuvre artistique (trois œuvres maximum autorisées) sur le support de son choix (peinture, dessin, photo, vidéo, sculpture, BD,...) (article 3), sur le thème des fromages de Savoie décrit à l'article 4. Chaque œuvre envoyée sera accompagnée des mentions suivantes : nom, prénom, adresse du candidat, son âge (pour les moins de 16 ans), le lieu et la date de la prise de vue pour les photos et vidéos, et un titre (facultatif) :

Concours From'Art, 40 rue du terraillet - 73190 St Baldoph
ou par mail à contact@fromagesdesavoie.fr

Article 3 : Formats des œuvres

Catégorie illustration

• Photos :

Elles doivent impérativement être prises en Savoie ou Haute-Savoie.

Elles peuvent être prises en support numérique ou argentique : proposée sous format numérique, sur papier en tirage 13x19 ou 13x18, sur diapositive. La résolution des fichiers permettra un tirage en 30x45cm.

• Dessins, peintures, bd et création multimédia

Le format devra être compris entre 20x30cm et 30x45cm, sur tous types de supports et sous toutes les formes : crayons, feutres, peinture, collage, ...

Catégorie texte :

Le document ne devra pas excéder 3 pages (format A4).

Les photos des œuvres présentées sont autorisées. Les documents originaux (négatifs, fichiers, dessins, peintures, ...) des œuvres retenues seront demandés suite à la présélection, pour réaliser le montage d'une exposition.

Article 4 : Thème

Le thème proposé : **Les fromages de Savoie, à l'origine du goût.**

Nous vous invitons à partir à la rencontre des savoir-faire et des territoires exceptionnels liés à nos fromages.

Laissez libre cours à votre imagination et à votre créativité.

Un seul mot d'ordre : surprenez-vous !

Article 5 : Responsabilités

En participant au concours, chaque candidat (individuel ou collectif) garantit l'authenticité de son œuvre, reconnaît céder tous les droits d'exploitation

aux organisateurs et les autorise à utiliser sans restriction les photos, dessins, peintures, recettes, ... (sans limite de durée, pour toutes les utilisations et les supports).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des actions en justice suite à des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et industrielle attachées aux œuvres transmises aux organisateurs dans le cadre de ce concours, mais aussi au titre du droit à l'image de personnes physiques ou l'un des éléments de leur personnalité, immeubles particuliers ou ayant droit présents sur les photos. Il est du devoir du photographe, de s'assurer de l'accord des sujets.

Les œuvres proposées ne seront restituées que sur demande. Seuls les originaux permettant une duplication de qualité des œuvres sélectionnées pourront être restitués (négatif photo par exemple).

Les organisateurs ne sauraient être tenu responsables des pertes, vols et détériorations qui pourraient survenir lors de l'envoi ou la réexpédition des originaux. Pour les diapositives, il est conseillé de ne pas envoyer les originaux.

Article 6 : Informations nominatives et droit d'accès

Les candidats sont informés que leur droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 pourra être exercé auprès de l'AFTAIP, Maison du Reblochon • B.P. 55 • 74230 THÔNES

Article 7 : Les prix

Les œuvres seront jugées selon les catégories suivantes :

1/ Illustration :

1A- photos : les 3 plus belles photos seront primées (lots d'une valeur de 50€ à 250€)

1B- dessins, peintures, BD : les 3 plus belles créations seront primées (lots d'une valeur de 50€ à 250€)

1C- œuvres multimédia : les 3 plus belles œuvres seront primées (lots d'une valeur de 50€ à 250€)

1D- dessins d'enfants : les 3 plus belles œuvres seront primées (catégories 2-4 ans, 5-7 ans, 8 ans et +) (lots d'une valeur de 20€ à 60€)
2/ Texte :

2A- Recettes : les 3 recettes les plus originales seront primées (lots d'une valeur de 50€ à 250€)

2B- Histoires courtes, poèmes, ... : les 3 meilleures histoires seront primées (lots d'une valeur de 50€ à 250€)

Les lauréats seront informés des résultats du concours par courrier et seront conviés à la remise des prix. Dans le cas où les lauréats seraient dans l'impossibilité de se rendre à cette cérémonie, ils recevront leurs cadeaux par la Poste dans un délai de 60 jours.

Article 8 : Jury

Le jury est composé d'agriculteurs, de professionnels de la photo, de restaurateurs...

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 9 : Consultation et acceptation du règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler cet événement pour toute raison indépendante de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'AFTAIP et sur le site www.fromagesdesavoie.fr